

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 Octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Benoit SIMONIN, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

Etaient présents : Mmes BARTHELAT Valérie, BLONDIN Sabine, FERRANDON Sylvie, ROBIN Lydie, MM. BOULIGNAT Florian, ROUSSET Francis, SIMONIN Benoît, TOURRET Benoît, VOYER Denis

Excusés : M. BOULIGNAT Florian, M. MELLOUX Olivier (pouvoir à Mme FERRANDON Sylvie)

Secrétaire : Mme BLONDIN Sabine

N° 2022-028-04

MISE A JOUR DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE URBANISME – INSTRUCTION DES DEMANDES

La commune a confié l'instruction des autorisations d'urbanisme à la communauté de communes depuis l'établissement de la carte communale, gratuitement. Il est nécessaire de mettre à jour les conventions afin de s'assurer du respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et pour tenir compte de l'évolution des modalités d'échanges entre les communes et la Communauté de Communes dans le cadre du déploiement progressif des outils de dématérialisation. Le conseil valide cette décision.

N° 2022-029-04

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023.

Compte tenu du contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal et les budgets annexes **à compter du 1er janvier 2023**. La M57 prévoit que les communes de moins de 3 500 habitants peuvent appliquer la M57 abrégée.

Vu l'avis favorable du comptable et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

N° 2022-030-04

CONVENTION TRIPARTITE DEPARTEMENT-SIVOM-COMMUNE : ASSISTANCE TECHNIQUE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est éligible à l'assistance technique fournie par le département par l'intermédiaire du BDQE (Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau) dans le domaine de l'assainissement collectif. La commune ayant délégué la gestion du service au SIVOM Rive Gauche Allier, une convention tripartite décrivant les modalités d'intervention doit être signée. La décision est validée.

N° 2022-031-04

REFECTION DES TOITURES DE LA MAIRIE ET DE LA BASCULE - DESIGNATION DE L'ENTREPRISE RETENUE

M. le Maire rappelle la délibération du 04 avril 2022 dans laquelle le Conseil Municipal approuvait les travaux de réfection des toitures. Les entreprises DAF Couverture

et Philippe AUTISSIER ont remis leurs offres. La proposition de l'entreprise Philippe **AUTISSIER** est validée pour un montant total de travaux de **53 854 € HT (mairie : 51 090,30 € HT – Bascule : 2 763,70 € HT)**

N° 2022-032-04

ACHAT D'UN MODULE BUREAU/SANITAIRE AU STADE

Il était envisagé d'aménager un espace propre et isolé pour l'agent d'entretien dans le garage communal, afin d'y installer un bureau et un sanitaire. Or, les travaux seraient conséquents et diminueraient la surface utile. M. le Maire propose l'achat d'un bungalow préfabriqué qui serait installé à côté du garage communal. Deux devis sont proposés : AT OPTIMAT 63 à Cournon (9 500 € HT) et ACIERS SERVICE MONTLUÇON (8 360 € HT). Le Conseil Municipal retient le devis de **ACIERS SERVICE MONTLUÇON**. Le module de 13,72 m² de 2 pièces comprend une porte, une fenêtre et la pièce sanitaire est équipée d'un WC et d'un lavabo (qui seront raccordés au système d'assainissement collectif).

QUESTIONS DIVERSES :

INSTALLATION D'UN DEFIBRILLATEUR :

Un contrat de location pour la mise en place d'un défibrillateur (DAE PATRIOT connecté) est acté pour un coût de 89 € HT par mois (compris contrôle chaque jour, assurance, transfert de responsabilité, changement illimité des consommables, assistant au massage cardiaque-Save). Une prime d'indication de 400 € sera versée. Il sera installé à la salle des Moulins.

TRAVAUX :

L'entreprise BONDOUX a procédé au nivellement du passage du château d'eau et au gravillonnage de la place du monument aux Morts : 1530 € HT.

TERRAIN COMMUNAL :

Un devis de 870 € HT a été réalisé par la société GAÏASOL pour une étude géotechnique du terrain à vendre en face du cimetière, étude obligatoire avant une vente pour construction.

M. le Maire, considérant le coût et la difficulté de se garer lors des enterrements, propose d'étudier plutôt un projet de parking.

POINT TRI :

Les deux colonnes papier-plastique ont été retirées par le SICTOM qui veut privilégier la collecte chez l'habitant par les bacs jaunes.

Des cadenas seront installés par le SICTOM sur les bacs jaunes à la salle des Moulins qui sont réservés aux locataires de celle-ci.

PROJET EOLIEN DE BRANSAT :

M. le Maire informe les conseillers de la reprise du projet éolien uniquement sur Bransat (4 éoliennes de 200 m). Des permanences publiques ont été tenues les 04 et 05 octobre sur rendez-vous.

SITE INTERNET :

Une subvention de 2 280 € (Etat-France Relance) est attribuée à la commune pour la création du nouveau site internet.

ADRESSAGE :

Le modèle de plaques de rues et d'habitations est choisi.

INSTALLATION DE LA FIBRE :

Une petite partie de la commune est déjà desservie. Orange commence à démarcher les habitants. Pour toute information, il convient de consulter le site **auvergne-numérique : Auvergne Très Haut Débit** (carte fibre ou éligibilité par adresse).